

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2015

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Excusés : Mme BOUTET Christine

Secrétaire : M. MOINARD David

Monsieur le Maire tient à remercier les sapeurs-pompiers de Maillezais, Xanton-Chassenon et Fontenay-le-Comte pour leur intervention le samedi 31 octobre 2015 dans le bourg de Souil.

Monsieur le Maire tient également à remercier les membres du bureau du CCAS ainsi que les membres du conseil municipal pour l'organisation du goûter du CCAS le 24 octobre dernier.

Délibération en matière de Taxe d'Aménagement

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le conseil municipal est invité à délibérer sur la taxe d'aménagement (TA) pour fixer les taux applicables. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'instauration sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1%. Pas d'augmentation.

Délibération tarifs 2016 (Salle des Fêtes, Aire de Loisirs, Cimetière, Cantine, Garderie...)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de la salle de Fêtes, de l'Aire de Loisirs, du cimetière, de la cantine et de la garderie pour les personnes de la commune. Pour ce qui concerne les tarifs Hors-Commune, le conseil décide à l'unanimité de réévaluer à l'euro supérieur les tarifs 2016 de la salle de Fêtes et de l'Aire de Loisirs. Suite à l'installation du nouveau système de chauffage/climatisation, le conseil fixe également un tarif optionnel pour la location de la salle des Fêtes de 25,00€ tarif Commune et de 30,00€ tarif Hors-Commune.

Délibération tarifs 2016 Assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement, ce qui revient toujours à 33,96€ pour l'abonnement annuel.

Renouvellement convention « Prestation Paie » par le Centre de Gestion

Dans le cadre de la prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus, Monsieur le Maire fait part du renouvellement de la convention définissant

les modalités de la prestation « paie » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée. Le conseil décide à l'unanimité de renouveler cette convention.

Délibération agent ACMO

Le conseil municipal accepte de nommer M. Alain CHATAIGNER comme Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant et conseiller de prévention) suite à la démission à ce même poste de Mme CHATAIGNER Claudie à compter du 1^{er} décembre 2015 (13 voix pour, 1 abstention).

Délibération réparation entrée de l'église de Saint-Pierre

M André THEBAULT fait part au conseil d'un devis concernant la réparation de la porte d'entrée de l'église de Saint-Pierre pour un montant de 1 490 € 96 HT soit 1 789 € 15 TTC. Le conseil accepte la proposition de l'entreprise BILLON (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

Projet distribution de pain

Monsieur le Maire fait part d'un projet proposé par M. Laurent GAUDIN, boulanger, d'installer un distributeur de pain dans le bourg de La Porte de L'Île. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, suite à une lettre de demande de renouvellement du bail de la boulangerie de Souil, la commission bâtiment va étudier cette demande pour avis au conseil municipal par la suite.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe

- D'une demande d'appellation officielle pour l'école, suite au dernier conseil d'école : l'école du Marais Mouillé (officieuse depuis 15 ans). Un changement d'adresse va également avoir lieu suite à la nouvelle entrée principale, rue Edouard Savineau.
- Que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain et que les personnes qui souhaitent participer au dépouillement ou être scrutateurs sont invitées à se faire connaître en mairie.
- Que l'inauguration de la Place des anciens combattants aura lieu le 5 décembre 2015 à 15H00, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, et que les habitants de la commune sont conviés à cette cérémonie commémorative.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 9 novembre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 4 novembre 2015

Le Maire,
C. HENRIET

